

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 12/12/23 – PV N°17

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

ENGAGEMENTS 2EME PHASE JEUNES

► Les engagements d'équipes supplémentaires en U17- U15 - U13 devaient parvenir au district le **MARDI 12/12/23 dernier délai.**

▪ VOICI LA LISTE CLOSE DES ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Nouveaux engagements U13 FOOT ANIMATION 2ème phase :

1. FC PIA 3
2. FC LATOUR BAS ELNE 3
3. FC THUIR 4
4. FC VILLELONGUE 3
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 4
6. SP PERPIGNAN NORD 7
7. FC BANYULS SUR MER 1
8. LES CHAMPIONS ST JACQUES 1
9. FC POLLESTRES 2
10. FC DES ASPRES 3
11. PERPIGNAN AC 2
12. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2
13. CANET RFC 6
14. AVENIR FOOTBALL CATALAN 5

Retrait d'équipe U13 2ème phase :

FC CLAIRA - ST LAURENT **retire son équipe U13 III**

Engagement U17 2ème phase :

1. CABESTANY OC 1

Retrait d'équipe U17 2ème phase :

1. CHAMPIONS ST JACQUES **retire son équipe U17 I**

Engagements U15 2ème phase :

1. FC BAGES - VILLENEUVE 2
2. FC CLAIRA - ST LAURENT 4
3. PERPIGNAN AC 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE

AVENIR FOOTBALL CATALAN : du 10/12/23, demandant des précisions sur la 2ème phase du Championnat U17 :

► Suite à la création de la compétition dite de Territoire pour les catégories U15 et U17, à compter de la saison sportive 2023/2024, par convention entre les deux centres de gestion de l'Aude et des P-O, le règlement des championnats U17 et U15 2ème phase du district des PO a été mis en conformité.

U17 2ème phase

5 équipes partent en TERRITOIRE (les 3 premières de chaque poule + les 2 meilleures de U17 1ère phase).

ACCESSIONS SUPPLEMENTAIRES

• Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.

▪ Création d'une **POULE U17 D1 UNIQUE DE 10 EQUIPES** avec matches « ALLER » simples (9 dates à partir de mi-janvier 2024). Application du carton vert.

Cette poule sera composée :

1. De la 3ème équipe classée "meilleur second" de la 1ère phase qui ne part en en Territoire.
2. Des 3èmes de Poule
3. Des 4èmes de Poule
4. Des 5èmes de Poule

*** Ces nouvelles modalités d'accession en Régional ne permettent plus au 1er d'une Poule D1 de 2ème phase de participer aux "PLAY OFF". Les 1ers des Poules U17 D1 et U15 D1 joueront seulement le titre de Champion du Roussillon

► Constitution U17 D2

Les autres équipes des poules U17 1ère phase composeront la **POULE U17 D2 UNIQUE** de 10 équipes (mêmes dates que la D1, matches ALLER simples).

Hiérarchie des catégories U17

- 1- U17 Territoire
- 2- U17 D1
- 3- U17 D2

▪ Tous les cas non prévus aux présents règlements seront examinés par la commission compétente. Ils seront traités en conformité des Epreuves Officielles de l'annuaire du District, ainsi que des Règlements Généraux de la FFF.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CUXAC D'AUDE : du 11/12/23, informant que son stade est occupé par le rugby le 11/02/24 et, sollicitant le report du match U19 CUXAC / LE SOLER prévu à cette date (match retour). Cette rencontre est remise au 24/02/24.

FC ALBERES-ARGELES : du 11/12/23, demandant le report du match de Coupe du Roussillon U19 du 13/12 ALBERES-ARGELES / USEPMM N°27654190 au 20/12 pour cause de terrain indisponible. La Commission rappelle qu'en Coupe du Roussillon, le règlement impose que si un club n'a pas son terrain disponible, la rencontre doit-être inversée. Le club doit solliciter l'accord de l'USEPMM pour le report de cette rencontre.

REPORT DE MATCH

▪ Le match D2 du 09/12 OCP 3 / ENT. CONFLENTOISE 2 est remis au : 07/01/24. La Commission souhaite un prompt rétablissement aux quatre joueurs de L'ENTENTE CONFLENTOISE.

TIRAGE 2EME TOUR DE COUPE DU ROUSSILLON U13

2ème tour 8ème de Finale

Match à jouer le 06/01/24 sur le terrain du club 1^{er} nommé

OCP ou ILLE NEFIACH (à jouer le 16/12)	RF CANOHES TOULOUGES
AVENIR FOOTBALL CATALAN	FC CERDAGNE
RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC BAGES - VILLENEUVE
CANET RFC	USEPMM
FC CERET	FC CLAIRA - ST LAURENT
VINCA ou PIA (dossier en cours)	AS PRADES
FC LATOUR BAS ELNE	FC ALBERES-ARGELES
SO RIVESALTES	FC THUIR

Article 2 : valable pour les Coupes du Roussillon U17, U15 et 13

Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée (ou plus) dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

CLUBS QUALIFIES POUR LA PHASE REGIONALE DE COUPE D'OCCITANIE

Qualifiés pour la Phase Régionale de la **Coupe d'Occitanie U17**
USEPMM 1, CANET RFC 2, OCP 1

Qualifiés pour la Phase Régionale de la **Coupe Occitanie U15**
USEPMM 1, CANET RFC 1, FC CLAIRA - ST LAURENT 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U13 2EME PHASE

Clubs qualifiés pour la phase U13 Interdistricts

CANET RFC 1, USEPMM 1, LATOUR BAS ELNE 2

Poule U13 D1 (sous réserve des dossiers en cours)

CANET RFC 2, FC ALBERES-ARGELES 1, AVENIR FOOTBALL CATALAN 1, FC CLAIRA - ST LAURENT 1, SPORTING PERPIGNAN NORD 1, SO RIVESALTES 1, RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1, FC LE SOLER 1, USEPMM 2, FC LATOUR BAS ELNE 1

AMENDE

ASPTT : 100€ - forfait d'équipe sur le match D3 du 10/12 LE BARCARES / ASPTT.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

